

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Plan de zonage - 1/2 500 Centre-bourg

Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° \_\_\_\_\_  
du \_\_\_\_\_  
soumettant à enquête publique la  
révision du Plan Local  
d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et  
signature du Maire :

Prescription de la révision du PLU en date du 2 février 2023  
PLU approuvé en date du 23 juillet 2013

Dossier de révision du PLU réalisé par :

**PERSPECTIVES**  
30 bis, Rue Charles Delaunay  
10 000 TROYES  
Tél : 03.25.40.05.90.  
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



### LÉGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Constructions manquantes au Plan Cadastral Informatisé (à titre indicatif)	Secteur à protéger au titre de l'article L.151-19 CU Jardins et vergers
Périmètre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou Règlement Sanitaire Départemental (RSD) (à titre indicatif)	Secteur à protéger au titre de l'article L.151-23 CU Boisements, haies ou alignement d'arbres fruitiers
Servitude I1 relative au passage de la canalisation de gaz (tracé approximatif à titre indicatif)	Limite du Plan de Prévention des Risques inondation - PPRi (à titre indicatif)

### Définition des zones

- UA** Zone urbaine à vocation essentielle d'habitat à l'architecture traditionnelle
- UB** Zone urbaine mixte
- UC** Zone réservée aux constructions, installations, équipements et événements publics
- UD** Zone réservée aux activités économiques
- 1AUF** Zone à urbaniser inconstructible réservée aux installations liées à la foire
- A** Zone agricole
- AC** Secteur constructible
- AL** Secteur réservé aux équipements, constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif
- N** Zone naturelle et forestière
- Nf** Secteur identifiant les parcelles forestières soumises au régime forestier

